



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize Février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15  
Présents : 12  
Absent excusé : 1

### Étaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. SAUVEZIE Dominique, Mme LABOUBEE Marie-José, M. DUPUY François, M. GRAVOUIL Michel, M. LABOUBEE Bernard, Mme LEFEVRE Christine, Mme BRUNETEAU Corinne, M. SECQ Jérôme, Mme PETITFRERE Eugénie.

### Était absent excusé avec pouvoir :

Mme BARBIERI Maryse donne pouvoir à Madame LABOUBEE Marie-José  
Mme VAN DEN BESSELAAR PERALTA Angélique donne pouvoir à Mme PETITFRERE Eugénie

Date de convocation  
07/02/2023

Était absent : M. AUDARD Stéphane

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DUPUY François

---

## Ordre du jour

- Approbation de compte-rendu de la séance du **09 Janvier 2023**,

### Délibérations :

#### Finances :

- **2023-13-02-01** – Modification de la Délibération 2023-09-01-01 : Ouverture de crédits en section d'investissement, dans la Limite de 25%, avant le vote du budget,

#### Administration Générale :

- **2023-13-02-02** – Approbation de la convention de servitudes ENEDIS,

#### Travaux :

- **2023-13-02-03 AR** – Approbation de la convention de Prestation de Services pour les Travaux ponctuels des Espaces verts et des Rivières

## Informations

## Décision du Maire :

2023-02- N°01 Devis Fournitures scolaire Ecole Elémentaire,  
2023-02- N°02 Devis Tailles Arbustes et Arbres,  
2023-02- N°03 Contrat de Maintenance Sécurité du Mur d'Escalade,  
2023-02- N°04 Devis Peinture Traçage, Traceuse Modula G4.

## Informations.

Madame le Maire ouvre la séance de Conseil Municipal, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Elle demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal le rajout d'une délibération à l'ordre du jour, concernant l'approbation du projet de terrain Multisports **Délibération N°2023-13-02-04 Approbation du Projet de Terrain Multisports et Demande de Subventions et de Dotations.**

Madame le Maire, sollicite Mme Eugénie PETITFRERE en charge de ce dossier ainsi que les membres du Conseil Municipal des Jeunes présents afin qu'ils présentent le projet.

Les Membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Vote : Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

## **Approbation du compte rendu de la séance du 09 Janvier 2023.**

Vote : Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

## **Compte rendu adopté**

### **2023-13-02-01- Modification de la Délibération 2023-09-01-01 : Ouverture de crédits en section d'Investissement, dans la limite de 25%, Avant le vote du budget.**

Madame le Maire, annonce aux membres du Conseil Municipal, que nous devons modifier et remplacer la délibération 2023-09-01-01.

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L.4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L.4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

En conséquence, compte-tenu des crédits ouverts en 2022, les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Dépenses D'Investissement votées en 2022	: 1 261 583,94 €
Moins Compte 16 Emprunts	: - 26 667, 00 €
Moins Chapitre 041	: - 60 000, 00 €
Moins Compte 001	: 0, 00 €
Moins Restes à Réaliser de fin 2021	: - 273 158, 57 €
Soit un Total	: 901 758, 57 € x 25 % = <b>225 439, 59 €</b>

Opération	Article Imputation	¼ des Crédits pour 2023
180 Acquisition matériel et Mobilier	2157	34399,00 €
182 Travaux des Bâtiments	231	100 973,00 €
194 Voirie	2151	89 599,00 €
Chapitre 16 Emprunts et Dettes Caution	165	467,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>225 438,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**

- **D'ACCEPTER** les propositions de Madame le Maire
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus, avant le vote du budget.

**Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :**

Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

## 2023-13-02-02 - Approbation Convention de Servitudes

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que CANA ELEC a été mandaté par ENEDIS afin de réaliser un projet d'amélioration d'enfouissement du réseau électrique et de poser de nouveaux câbles souterrains sur notre commune au lieu-dit Les Sards.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt favorable de cette opération, accepte la réalisation des travaux et autorise Madame le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer la convention de servitudes avec la Société Enedis ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération, et l'intervention de CANA ELEC SCOP CANALISATIONS ELECTRICITE SA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**

◆ **D'ACCEPTER** la réalisation de travaux d'amélioration d'enfouissement du réseau électrique et de poser de nouveaux câbles souterrains sur notre commune au lieu-dit Les Sards.

◆ **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer la convention de Servitudes avec ENEDIS.

**Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :**

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

### **2023-13-02-03 AR– Approbation de la Convention de Prestation de Services pour les Travaux ponctuels des Espaces verts et des Rivières et des Espaces Fleuris.**

Madame Le Maire, informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la Commune de Bussac-Forêt de bénéficier de l'intervention d'une équipe espaces verts et espaces fleuris de la Communauté des Communes dans le cadre de travaux ponctuels d'entretien des espaces verts et des rivières ainsi que des espaces Fleuris de la Commune.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt favorable de cette opération, accepte l'intervention des équipes espaces verts et espaces Fleuris et autorise Madame le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer une convention de prestation de services avec la Communauté des Communes de la Haute Saintonge précisant les modalités d'intervention des équipes ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de ces opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer la convention de prestation de services avec la Communauté des Communes de la Haute Saintonge pour les travaux ponctuels des Espaces Verts et la convention de prestation de Services pour les Travaux ponctuels des Espaces Fleuris.

**Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :**

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

### **2023-13-02-04 – Approbation du Projet de Terrain Multisports et demande de Subventions et de Dotations.**

Madame Le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du développement de sa politique sportive et de loisirs, et à la demande des membres du Conseil Municipal des Jeunes, la Commune de Bussac-Forêt souhaite créer un espace ludique et pédagogique aux jeunes en accès libre.

La SAS AGORESPACE, nous a fait une proposition de projet :

- Terrain Multisports ayant les dimensions de 30 x 15 M,
- Structure avec un habillage Acier Composite,
- Sol sportif en gazon synthétique sablé,

**Montant HT de L'AGORESPACE : 74 732.00 €**

**Montant Global TTC : 89 678, 40 €**

Madame le Maire, précise que ce projet est subventionnable à 80% via différents partenaires :

Le Conseil Départemental, Le Conseil Régional, La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Charente-Maritime, La Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) et L'Agence Nationale du Sport (ANS).

## Plan de financement prévisionnel

Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
CAF	Sollicité	74 732,00 €	7 473,20 €	10,00 %
Conseil départemental	Sollicité	74 732,00 €	14 946,40 €	20,00 %
ANS	Sollicité	74 732,00 €	37 366,00 €	50,00 %
<b>Sous-total</b>			<b>59 785,60 €</b>	
<b>Autofinancement</b>		74 732,00 €	14 946,40 €	20,00 %
<b>Coût HT</b>			<b>74 732,00 €</b>	

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le devis ainsi que le Plan de financement

Et

- Autorise Madame Le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint
  - o A signer tous documents nécessaires à cette affaire,
  - o A solliciter des subventions et Dotations

### Décision du Maire suivant Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### 2023-02- N°01 Devis Fournitures scolaires Ecole Élémentaire

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé un devis pour l'achat de Fournitures Scolaires pour l'école Ecole Élémentaire J et M ANDRIEU d'un montant de 249.07€ TTC.

#### 2023-02- N°02 Devis Tailles Arbustes et Arbres

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé un devis pour les travaux d'entretien suivant : Tailles d'entretien d'arbustes d'ombrage avec broyage des déchets, Taille douce sur un chêne et Taille de réduction sur un Frêne avec coupe de bois et broyage des déchets, pour un montant de 2592,00€ TTC.

#### 2023-02- N°03 Contrat de Maintenance Sécurité du Mur d'Escalade

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le renouvellement du contrat de maintenance sécurité 2023-2023 du Mur D'Escalade. Le Montant Total des prestations est fixé à 726,00€ HT par an soit 871,20 TTC.

## 2023-02- N°04 Devis Peinture Traçage, Traceuse Modula G4

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis de l'entreprise MEDAN, concernant la peinture de traçage Blanche ainsi que la Traceuse MODULA G4 14 AMPERES pour un montant total de 4 711,63 € TTC.

### Informations

Ω Les élus de la Communauté des Communes de Haute Saintonge ont invité les élus des 4B Sud-Charente à Jonzac le 6 février. L'objet de ce rendez-vous : la taxe spéciale d'équipement de la future ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse, que tous refusent.

Ω Un Forum des Associations sera organisé le Samedi 09 Septembre 2023 à Montguyon avec toutes les associations des 2 anciens cantons Montlieu-La-Garde, Montguyon.

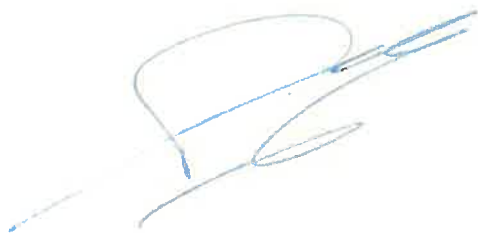
Ω La Commission Travaux se réunira le Mercredi 08 Mars 2023 à 17h30.

Ω La Commission Energie se réunira le Mercredi 08 Mars 2023 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au 13 Mars 2023 à la salle de la Mairie.

Secrétaire de Séance  
Monsieur DUPUY François



Madame le Maire,  
Madame Lise MATTIAZZO

